

**AVENANT N° 2 A L'ACCORD EN FAVEUR DE L'INSERTION ET DU MAINTIEN DANS
L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AU SEIN DU GROUPE SAFRAN**

Entre la Direction Générale de SAFRAN, représentée par le Directeur Groupe des Responsabilités Humaines et Sociétales, et le Directeur des Affaires Sociales,

d'une part,

et les Organisations Syndicales suivantes, représentées par :

- Pour la CFDT :
- Pour la CFE-CGC :
- Pour la CGT :
- Pour FO :

d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Conformément à l'article 2.1 de l'accord en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein du groupe Safran du 28 mars 2023, le présent avenant vise à mettre à jour le périmètre dudit accord de Groupe, à compter du 1^{er} janvier 2025, en y intégrant la filiale nouvellement acquise de Safran Electronics&Defense, la société **Asterios Technologies**, ainsi que la filiale nouvellement acquise de Safran Aerosystems, la société **Aerospace&Defense Oxygen Systems**.

Article 1 - Mise à jour du périmètre de l'accord

Les parties conviennent de mettre à jour la liste des sociétés entrant dans le champ d'application de l'accord en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap signé le 28 mars 2023.

L'annexe 1 de l'accord précité est donc modifiée en conséquence.

Article 2 – Entrée en vigueur et durée

Les parties conviennent que le présent avenant entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025.

Il est conclu pour une durée déterminée d'une année et prendra fin de plein droit le 31 décembre 2025.

Article 3 - Publicité et dépôt de l'accord

Le présent accord sera, à l'initiative de la Direction Générale du Groupe, adressé à la Direction Régionale Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIETS) sur support électronique et par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au greffe du Conseil de Prud'hommes de Paris.

Le présent accord sera également publié sur la base de données nationale. Un exemplaire sera remis à chaque Organisation Syndicale représentative.

Fait à Paris, le 16 décembre 2024

Pour SAFRAN :

Directeur Groupe des Responsabilités
Humaines et Sociétales

Directeur des Affaires Sociales

Pour les Organisations Syndicales :

- CFDT
- CFE-CGC
- CGT
- FO

ANNEXE 1

- Safran SA
 - ☐ Safran Additive Manufacturing Campus
 - ☐ Safran Ceramics
- Safran Aircraft Engines
 - ☐ Airfoils Advanced Solutions
 - ☐ Safran Aero Composite
- Safran Aerosystems SAS
 - ☐ Aerospace&Defense Oxygen Systems
- Safran Cabin France
- Safran Electrical & Power
 - ☐ Safran Electrical Components
 - ☐ Safran Engineering Services
 - ☐ Safran Electrical & Power Chatou
 - ☐ Safran Electrical & Power Conflans
- Safran Electronics & Defense
 - ☐ Asterios Technologies
 - ☐ Safran Data Systems
 - ☐ Safran Electronics & Defense Beacons SAS
 - ☐ Safran Reosc
 - ☐ Safran Spacecraft Propulsion
 - ☐ Safran Trusted 4D SAS
- Safran Helicopter Engines
 - ☐ Safran Power Units
- Safran Landing Systems
 - ☐ Safran Filtration Systems
 - ☐ Safran Landing Systems Services Dinard
- Safran Nacelles
- Safran Seats
- Safran Test Cells France
- Safran Transmission Systems
- Safran Ventilation Systems